



**Appel à manifestation d'intérêt  
pour le recrutement d'un commissaire aux comptes auprès de l'Association  
Tunisienne de Prévention Positive ATP+  
pour l'exercice annuel de 2017**

Dans le cadre du projet de coopération financé par le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Association Tunisienne de Prévention positive (ATP+), en tant que sous-preneur de ce projet, se propose de recruter un commissaire aux comptes parmi les Experts-comptables pour émettre une opinion professionnelle sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle sur les comptes de son projet. Les modalités d'exécution de cette mission sont décrites dans les présents Termes de Référence (TdR).

---

**Objets de l'audit**

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de la période audité et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été affectées, en vue d'atteindre l'objectif du Projet.

Les comptes de l'ATP+ servent de base à la préparation des états financiers. Les états financiers, qui sont établis par l'ATP+ sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'ATP+ dispose d'un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

L'expert-comptable aura la responsabilité de formuler une opinion sur les états financiers fondée sur les normes en vigueur en Tunisie.

**Éendue de l'audit**

La mission de l'audit portera sur les comptes du Projet couvrant la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

L'audit du Projet sera réalisé en conformité aux normes tunisiennes d'audit par un expert-comptable agréé par l'Ordre des Experts-comptables de Tunisie et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications jugées nécessaires au regard des circonstances.

L'auditeur assurera que :